

COMPTE RENDU
REUNION DU COMITE DE PROJET
PROJET DE PARC EOLIEN DE LA VOIE POUÇOISE A
L'ETUDE SUR LES COMMUNES DE COUPEVILLE ET DE
SAINT-JEAN-SUR-MOIVRE

21 juin 2024

COURANT PORTEUR

Note liminaire

Dans le cadre du développement du projet éolien de la Voie Pouçoise, à l'étude depuis 2 ans sur les communes de Coupéville et Saint-Jean-sur-Moivre, la société SSE Renewables a engagé une démarche de concertation volontaire auprès des élus locaux et des habitants concernés par l'implantation du parc depuis le début du développement du projet.

Dans ce cadre, et en attendant le classement en zone d'accélération de la zone d'implantation du projet proposé par les élus des communes d'accueil, SSE Renewables a souhaité organiser, conformément à la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables de mars 2023 (loi APER), une réunion de comité de projet pour présenter aux élus du territoire les caractéristiques du projet final, ses impacts et ses bénéfices.

Ainsi, un courrier d'invitation à participer à la rencontre a été adressé :

- Aux maires (ou leurs représentants) des communes situées dans le périmètre de l'enquête publique : Vanault-le-Châtel, Marson, Saint-Amand-sur-Fion, Dampierre-sur-Moivre, Le Fresne, Francheville, La Chaussée-sur-Marne, Moivre et Poix ;
- Aux élus des communes d'implantation du projet (Coupéville et Saint-Jean-sur-Moivre) ;
- Aux élus (ou un représentant) de la communauté de communes de la Moivre à la Coole.

Outre l'objectif d'apporter une information complète sur le projet, la rencontre a également favorisé les échanges entre le développeur et les élus présents et permis de travailler à la concrétisation des mesures d'accompagnement proposées par le public lors de l'atelier de concertation organisé sur les bénéfices du projet.

Déroulé de la rencontre

La réunion du comité de projet s'est déroulée le 29 mai 2024 de 10h à 12h dans la salle communale de Saint-Jean-sur-Moivre et a réuni 4 élus locaux sur les 12 invités

La société SSE Renewables était représentée par :

- 👤 Laurine SILBERMAN, Cheffe de projet
- 👤 Lena DUMONTET, Chargée de communication et de concertation territoriale
- 👤 Satchimi BOUCHARLAT, Cheffe de projet

L'animation était assurée par :

- 👤 Paola OROZCO-SOUËL, Courant Porteur
- 👤 Camille DELAVERGNE, Courant Porteur

La réunion s'est déroulée en trois temps :

1. Présentation du projet final et de la démarche de concertation engagée,
2. Echanges entre les participants et l'équipe projet sur les informations diffusées,
3. Travail de concrétisation des mesures proposées par le public lors de l'atelier de concertation organisé sur les bénéfices du projet.

Ce compte-rendu fait état de la présentation, des échanges avec le public et du travail réalisé par les participants.

Accueil des participants

L'équipe de Courant Porteur a accueilli les participants et les a remerciés de leur présence. Elle a présenté le déroulé de la rencontre et les intervenants.

M. Lapie, maire de Saint-Jean-sur-Moivre et M. Noizet, adjoint au maire de Coupéville étaient présents ainsi que M. Perardel, maire de Francheville et Mme Robert, maire de Moivre.

Il a été rappelé que l'ensemble des informations sur le projet ainsi que le compte-rendu de la rencontre seraient mis à disposition du public sur le site Internet du projet (www.eolien-voiepoucoise.com).



Présentation du projet et de la société SSE Renewables

Le développeur et l'équipe projet

Mme Dumontet a rappelé en introduction de sa présentation que le projet avait été initialement porté par la société Siemens Gamesa dont la filiale dédiée au développement de projets est depuis devenue la société SSE Renewables. Elle a aussi précisé que l'équipe en charge du projet n'avait pas changé, seule la structure juridique avait évolué.

La société SSE Renewables produit plus de 4 GW d'énergies renouvelables (EnR) notamment de l'hydroélectricité, de l'énergie éolienne en mer et terrestre et de l'énergie solaire. SSE Renewables qui compte plus de 2 000 employés en Europe, développe, construit et exploite ses parcs.

Il a également été expliqué qu'afin d'accompagner le projet dans une nouvelle phase de son développement, Mme Boucharlat succéderait à Mme Silberman en tant que cheffe de projet.

Le potentiel éolien du territoire

Mme Silberman a dans un deuxième temps exposé les faibles marges de manœuvre dont SSE Renewables a disposé pour proposer une implantation des éoliennes compte tenu des différentes contraintes présentes (aéronautiques, environnementales, paysagères, etc.) et de leur volonté de tenir compte des demandes formulées par les élus des communes d'implantation sur la distance des éoliennes aux habitations.

La zone d'implantation potentielle est en effet contrainte au sud par un couloir de migration et au nord et à l'est par la réglementation aéronautique définie par l'armée. Le champ de tir de Suippes ne permet pas en effet d'installer des éoliennes et la zone de réseau basse altitude empêche l'installation de machines dépassant une hauteur maximale de 150 m. Le projet tient ainsi compte de ces contraintes.

Aussi, affirme Mme Silberman, les réflexions sur les implantations ont pris en compte l'engagement pris auprès des élus de Coupéville et Saint-Jean-sur-Moivre de respecter une distance minimum de 1000 m aux habitations, bien au-delà de ce qu'impose la réglementation en la matière (500 m). C'est pourquoi le projet respecte une distance de 1200 m des habitations les plus proches et de 2000 m des bourgs.

Cette implantation permet non-seulement de prendre en compte les attentes exprimées par les conseils municipaux de Coupéville et de Saint-Jean-sur-Moivre mais aussi de garantir une continuité paysagère en installant les machines dans l'alignement des parcs éoliens existants, comme souhaité par la

communauté de communes. Cette dernière avait, dans le cadre de la concertation, exprimé sa volonté de rester en extension des parcs existants afin de ne pas créer de saturation paysagère.

Concernant les contraintes paysagères, les obligations liées à la présence de monuments historiques sur le territoire ont également été évoquées.



La cathédrale Saint-Etienne de Châlons-en-Champagne et la basilique Notre-Dame-de-l'Epine, classées au patrimoine mondial de l'UNESCO, sont ainsi situées à une vingtaine de kilomètres de la zone d'étude du projet.

Comme le territoire est doté d'un fort potentiel éolien, SSE Renewables a aussi pris en compte les parcs existants et ceux en projet pour respecter une distance de 500 m entre chaque éolienne afin de garantir le bon fonctionnement et les performances des machines.

Le projet retenu

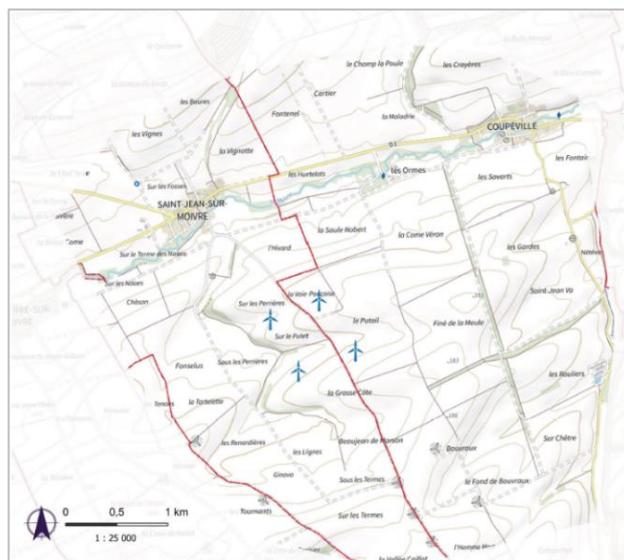
- **4 éoliennes** dont 2 à Coupéville et 2 à Saint-Jean-sur-Moivre ;
- Entre **165 et 168,5 m de haut** en bout de pôle ;
- Entre **3,5 et 4,8 MW de puissance unitaire** soit une puissance totale allant jusqu'à 19,2 MW ;
- **42 000 MWh de production annuelle** attendue ;
- **9 000 foyers alimentés** en électricité par an (hors chauffage) ;
- **2 000 tCO2eq évitées** chaque année ;
- **3 modèles envisagés** (N133, V136 et SG132).

L'équipe projet précise que l'évolution des technologies permet aujourd'hui d'implanter des parcs avec une emprise au sol réduite et une production équivalente aux parcs déjà installés sur le territoire.

Alors qu'avant, il fallait 7 éoliennes pour avoir un parc de 19 MW, aujourd'hui 4 machines sont suffisantes pour générer une quantité d'électricité équivalente.

L'implantation finale des éoliennes sur la zone a été présentée via la carte ci-contre.

Mme Silberman a également indiqué les accès au parc. Les chemins des associations foncières (AFR) de Coupéville et Saint-Jean-sur-Moivre seront notamment utilisés à cet effet.



Sur le réseau électrique interne au parc éolien, SSE Renewables a identifié une plateforme de stockage de betteraves qui pourrait permettre l'installation d'un poste de livraison. Ce poste pourrait ainsi être

placé sur une partie de la plateforme cédée à terme par l'AFR de Saint-Jean-Sur-Moivre aux deux communes. Dans cet objectif, les discussions sont en cours avec l'AFR de Saint-Jean-Sur-Moivre.

Pour le raccordement du parc éolien au réseau électrique, Mme Silberman a expliqué que la construction de deux extensions (l'une à l'ouest l'autre au sud-est) du poste source situé à La Chaussée-sur-Marne sont prévues afin de prévenir les risques de saturation et d'augmenter la capacité de raccordement des énergies renouvelables. Ainsi, le parc éolien serait raccordé au poste de la Chaussée-Est situé à seulement 6 km environ de la zone d'implantation. Ce nouveau poste source, prévu en 2029 dans les documents d'urbanisme, devrait voir le jour en même temps que le parc éolien.

Les résultats des études

La présentation de cette partie liée au développement du projet a permis de rendre compte des principaux enjeux identifiés à travers les études notamment écologiques. Ces études ont montré que les zones boisées représentent un enjeu fort en raison de la présence de chiroptères (chauve-souris) et de busards. Cette concentration de l'avifaune dans des zones précises a été anticipée par le développeur qui devra mettre en place des bridages pendant les périodes de migration de certaines espèces.

Les dimensions des éoliennes choisies permettront également de garantir une garde au sol (distance entre le bout des pâles et le sol) entre 29 et 36 m permettant de réduire les risques de collision avec les chiroptères. En raison d'enjeux écologiques forts identifiés sur une partie de la zone, il a été décidé de ne pas y implanter d'éoliennes.

Rappel des engagements pris par SSE Renewables

Pendant le développement du projet

L'équipe projet a rappelé et réaffirmé les engagements pris dès le début du développement du projet.

Outre l'engagement de respecter un éloignement de 1000 m minimum entre les éoliennes et les habitations et celui de prendre en compte les parcs éoliens existants pour assurer l'insertion paysagère du projet, la société SSE Renewables s'est également engagée à développer le projet en concertation avec le territoire pour prendre en compte les attentes et les avis des élus et des habitants.

Mais la durée du développement du projet a également fait l'objet d'engagements pris auprès des élus des communes d'implantation. Ainsi, SSE Renewables a confirmé avoir développé en 2 ans le projet à partir de son lancement officiel (2022) comme prévu, et rappelle qu'à partir du dépôt du dossier de la demande d'autorisation, les délais nécessaires à l'administration pour instruire le dossier ne sont plus maîtrisés par la société.

Enfin, et pour impliquer concrètement le territoire dans le projet, SSE Renewables a réaffirmé sa volonté de donner la priorité aux entreprises locales pour la construction du parc et la mise en place des mesures d'accompagnement du projet.

Concernant les retombées économiques et fiscales

SSE Renewables a indiqué que pour un projet de 4 éoliennes, soit 2 éoliennes par commune et 2 postes de livraison, les bénéfices annuels seraient de :

- 16 597 €/an pour Coupéville ;
- 15 667 €/an pour Saint-Jean-sur-Moivre ;
- 85 705 €/an pour la communauté de communes de la Moivre à la Coole.

Ces montants sont issus de la fiscalité éolienne et des conventions entre SSE Renewables et les communes pour l'usage des servitudes communales. Le versement de ces retombées économiques est prévu pour toute la durée de vie du parc, soit au moins 30 ans.

Des retombées économiques locatives directes et identiques seront aussi versées aux deux communes à travers la location d'une parcelle pour le poste de livraison. Ces retombées permettront de financer tous types de projets communaux contrairement aux mesures compensatoires qui doivent être fléchées vers des projets environnementaux ou énergétiques.

Par ailleurs, un loyer solidaire a été mis en place pour tous les propriétaires signataires d'accords fonciers n'accueillant pas d'éolienne dans le projet final.

La démarche de concertation présentée par Courant Porteur

L'équipe de Courant Porteur a expliqué le dispositif de concertation mis en place suite à la demande de SSE Renewables d'ouvrir le dialogue à tous les publics.

Menée pendant 2 ans, cette démarche avait pour objectif global d'informer le public régulièrement des avancées du projet et de prendre en compte la participation des élus et des habitants dans les différentes étapes du développement du projet afin de l'ancrer dans le territoire d'implantation.

Dès 2022, des entretiens ont été réalisés auprès des acteurs du territoire et notamment des élus locaux situés sur un périmètre assez large en vue de comprendre les perceptions locales de l'éolien, les interrogations suscitées par le projet et les attentes en matière de concertation et vis-à-vis du développeur.

Ces premiers échanges ont permis de constater que si l'ensemble des acteurs rencontrés étaient favorables à l'arrivée d'un projet, notamment en raison des retombées économiques générées, certaines exprimaient une crainte de saturation. Aussi, une volonté de participer à la concertation et de faciliter la démarche a été identifiée chez les élus des communes concernées par l'implantation et les représentants de la communauté de communes.

Par la suite, un dispositif de concertation à destination de tous les publics a été mis en place pour aller vers les habitants, impliquer les publics à la constitution du projet éolien et partager les réflexions et décisions adoptées par le porteur du projet pour tenir compte des contributions des participants.

Ainsi, et en plus du comité de projet, d'autres modalités ont été déployées dans le cadre de la concertation volontaire engagée :

- 2 porte-à-porte, l'un sur Coupéville, l'autre sur Saint-Jean-sur-Moivre ont été organisés pour aller rencontrer tous les habitants.
- 3 réunions de travail avec les élus des communes d'implantation et de la communauté de communes ont eu lieu pour échanger sur les contraintes et enjeux identifiés par les études de développement, prendre en compte leurs préoccupations et points de vigilance et acter les engagements sur la distance des éoliennes aux habitations et les retombées économiques du projet.
- 3 ateliers de concertation ouverts à tous les publics ont été préparés pour débattre des études et répondre aux interrogations du public, définir collectivement les bénéfices du projet, partager les réflexions, la prise en compte des contributions issues de la concertation et présenter le projet final.



Courant Porteur a rappelé que l'ensemble de la démarche de concertation réalisée fera l'objet d'un bilan qui sera rendu public sur le site Internet du projet.

Échanges avec les participants

A l'issue de la présentation du projet, et invités à poser leurs questions, à exprimer un avis, une contribution, les participations ont abordé différents thèmes dont les échanges sont retracés ici.

Concertation et développement local de l'éolien

M. Lapie, maire de Saint-Jean-sur-Moivre, a pris la parole pour exprimer sa satisfaction quant au développement du projet. Pour lui, SSE Renewables est le premier développeur à avoir proposé un projet éolien sur sa commune en concertation, dès le début, avec l'ensemble des publics. Il a ainsi souligné que la concertation a accompagné réellement chaque étape de développement du projet et que l'équipe projet a tenu compte de l'avis de la population et des élus. Il a également précisé que la seule obligation de concertation pour le développeur était l'organisation d'une enquête publique.

Dans le même ordre d'idées, M. Perardel, maire de Francheville, a indiqué que les projets intègrent souvent une démarche de concertation mais il a confirmé que la démarche entreprise par SSE Renewables était particulièrement notable.

L'équipe projet a été interrogée sur les obligations des développeurs en matière de concertation entre porteurs de projet. SSE Renewables a expliqué qu'il n'y avait pas d'obligation explicite de consulter les autres porteurs de projet présents sur le territoire mais que cela entrait dans le cadre des bonnes pratiques éthiques.

Les élus ont évoqué la confusion créée par le nombre important de développeurs présents sur le territoire. SSE Renewables a souligné l'importance du rôle des maires dans le choix d'un porteur de projet pour développer un parc sur sa commune en insistant sur la nécessité d'établir des relations durables.

Enfin, interrogée sur le calendrier de l'enquête publique, SSE Renewables a informé les participants que l'enquête publique serait ouverte à l'issue de l'instruction dont la durée est estimée à 2 ans.

Les accès au parc éolien

Les discussions sur ce sujet se sont nourries des remarques des participants qui estimaient que le territoire devait désormais être vigilant par rapport à la saturation visuelle des éoliennes.

M. Perardel a pour sa part expliqué que les accès à de nombreux parcs éoliens sur le territoire traversent la commune de Francheville. Cela entraîne de nombreux passages et donc une usure des chemins notamment pendant la phase de construction des parcs. Aussi, le passage des camions en convoi exceptionnel pour amener les différents composants des éoliennes sur site bloque certains accès et demande des aménagements dans les communes. Tous les convois sont donc contraints d'utiliser les chemins communaux et de l'AFR ayant pour conséquences la dégradation de l'état de ces chemins. Le maire de Francheville a ainsi demandé au développeur de fournir davantage d'informations sur les chemins d'accès afin d'anticiper les impacts pour sa commune.

L'équipe projet a indiqué que les études permettant d'identifier les communes concernées par les chemins d'accès sont en cours. Elle s'est toutefois engagée à informer le maire de Francheville des accès lorsqu'ils seront identifiés.

Le raccordement au réseau électrique

M. Perardel a par ailleurs expliqué que les chemins empruntés pour le passage des câbles de raccordement au poste source de La Chaussée-sur-Moivre qui passent par Francheville (commune voisine de La Chaussée-sur-Marne) présentent un risque de saturation. Ce risque est d'autant plus fort que de nouveaux projets éoliens ont été autorisés. Toutefois, souligne-t-il, le nouveau poste source serait

construit sur la commune d’Aulnay-l’Aître permettant ainsi de désengorger les chemins de passage pour ces installations.

SSE Renewables a précisé que le raccordement entre le poste de livraison et le poste source situé à La Chaussée-sur-Marne est à la charge du gestionnaire de réseau (ENEDIS). Le développeur se charge uniquement du raccordement interne au parc, c’est-à-dire entre les éoliennes et le poste de livraison.

Compte tenu des risques de saturation du réseau de raccordement et suite à l’instruction du dossier de demande d’autorisation, l’installation d’un poste de raccordement privé ou le raccordement à un poste privé existant pourront éventuellement être envisagés, ajoute Mme Silberman.

Les contraintes patrimoniales

Interrogée sur un possible assouplissement des contraintes en matière de distance au patrimoine local dans le cadre de la loi d’accélération de la production d’énergies renouvelables de mars 2023 (loi APER), l’équipe projet a rappelé qu’actuellement les monuments classés sont soumis à la même réglementation que les habitations, soit le respect d’une distance de 500 m. Cependant, et si une réduction de cette distance n’est pas prévue par la loi APER, souligne SSE Renewables, les développeurs sont tenus d’avoir une vigilance supplémentaire par rapport à la co-visibilité entre le parc et le patrimoine local.

Les motivations de refuser ou d’autoriser un projet

Certains participants ont évoqué le souvenir de parcs éoliens développés sur le territoire de la communauté de communes dont la demande d’autorisation avait été refusée en raison de la proximité des éoliennes avec le couloir de migration. SSE Renewables a confirmé que la DREAL était très vigilante sur les enjeux écologiques ce qui explique le refus de certains projets.

Un participant a également expliqué que sur sa commune, un projet avait été refusé par le conseil municipal en raison du non-respect d’une distance de 1500 m souhaité par la commune. Le maire a aussi indiqué sa crainte de voir le développeur poursuivre le projet malgré l’opposition de la municipalité. L’équipe projet a expliqué que même si le porteur de projet poursuit le développement sans tenir compte de l’avis des élus et de la population, le Préfet prendra en compte le manque d’acceptabilité locale dans sa décision finale. Cela est d’autant plus vrai si l’on se trouve dans des territoires à fort développement éolien.

Les mesures compensatoires

Certains élus ont également attiré l’attention du développeur sur la difficulté de mettre en place les mesures compensatoires comme la création de haies. Si l’intérêt écologique est réel, le maintien de ces espaces verts est très difficile notamment en raison du manque d’employés communaux.

SSE Renewables a rappelé sa volonté de compenser l’impact du projet tout en tenant compte des besoins et des contraintes locaux.

Résultats du travail de concrétisation des mesures d'accompagnement proposées pour le territoire



Après ce temps d'échange, les élus ont été invités à s'exprimer sur les mesures d'accompagnement issues de l'atelier de concertation organisé pour définir collectivement les bénéfices que le projet pourrait apporter à l'ensemble du territoire.

A l'issue de ce travail collaboratif, les participants avaient proposé des mesures que le porteur du projet souhaitait explorer et valider avec les élus du territoire.

En effet, et parmi d'autres propositions, les participants à l'atelier avaient suggéré

la « création d'une piste cyclable entre les communes de la Vallée de la Marne et de la Vallée de la Moivre » et la « création d'un sentier pédestre le long de la Moivre qui traverserait six communes (Moivre, Le Fresne, Coupéville, Saint-Jean-sur-Moivre, Dampierre-sur-Moivre et Francheville) ».

À l'aide d'un canevas d'expression présentant les mesures proposées pour les collectivités, les participants ont été conviés à réfléchir aux acteurs qui pourraient mettre en place ces mesures et à identifier ceux qui pourraient participer au financement. Ils devaient également envisager les freins et les leviers ainsi qu'une échéance pour la mise en place de ces mesures.

Le temps de travail était animé par l'équipe de Courant Porteur qui facilitait l'émergence des réflexions, garantissait la circulation de la parole et assurait le suivi des échanges en vue de la restitution.

Sur la création d'un sentier pédestre le long de la Moivre qui traverserait six communes et d'une piste cyclable entre les communes de la Vallée de la Marne et de la Vallée de la Moivre

Après des échanges entre élus, ces derniers ont identifié des freins importants à l'installation d'un sentier pédestre comme la multiplicité des parcelles privées sur lesquelles le chemin devrait être tracé. Selon eux, le nombre important de propriétaires dont il faudrait solliciter l'accord, rend la mesure difficilement réalisable voire impossible.

Il en va de même pour la création d'une piste cyclable entre les communes de la Vallée de la Marne et de la Vallée de la Moivre car de nombreux propriétaires de parcelles devront être mobilisés.

Si les élus ont unanimement identifié la communauté de communes de la Moivre à la Coole comme l'acteur moteur dans la mise en place de ces mesures, ils ont aussi douté de la capacité de l'EPCI à s'emparer du sujet. D'après eux, et compte tenu des obligations de l'intercommunalité en matière d'investissement, la création d'une piste cyclable ou d'un chemin pédestre ne seront pas des priorités.

Pour illustrer leur propos, les élus ont évoqué la création d'une piste cyclable de 2 km réalisée entre deux communes de l'intercommunalité pour un coût de 400 000 €. Ce projet montre pourquoi le conseil communautaire ne serait pas actuellement incité à développer de nouveaux projets de mobilité douce.

Par ailleurs, les participants ont exprimé leurs craintes que les mesures proposées créent des impacts notamment écologiques qui n'auraient pas été identifiés à ce stade.

SSE Renewables a indiqué qu'elle fera appel aux bureaux d'études écologiques afin d'étudier la faisabilité technique de ces mesures mais également pour la proposition de nouvelles mesures qui n'ont pas encore été identifiées. L'équipe projet a aussi précisé que des réflexions seraient poursuivies pour envisager ces mesures sur un périmètre plus réduit. Selon l'équipe projet, la sollicitation des propriétaires fonciers ne représente pas un frein car cela fait également partie de leurs missions dans le cadre du développement d'un projet éolien.

Clôture de la rencontre

L'équipe de Courant Porteur a clos les échanges et remercié l'ensemble des personnes présentes pour leur participation.

Elle a indiqué que la réunion fera l'objet d'un compte-rendu rédigé par Courant Porteur et diffusé à l'ensemble des participants par mail.

Le document pourra également être consulté par tous les publics sur le site Internet du projet et dans les mairies des communes d'implantation.

Un bilan de la concertation retraçant l'ensemble de la démarche sera également rédigé et diffusé.